

GARDE REGIONAL FORESTIER – SAISON ESTIVALE 2022

Contexte

Dans le cadre de son dispositif « Guerre du Feu », la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a mis en place en 2018 une Garde Régionale Forestière pour assurer une mission de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêts. Au titre de son action prioritaire de lutte et de prévention contre les incendies, le Parc national des Calanques bénéficie d'une Garde Régionale Forestière qui vient renforcer le dispositif saisonnier déjà existant, constitué d'écogardes et d'écovolontaires chargés d'informer et de sensibiliser les visiteurs du territoire sur le Parc national et ses enjeux.

Rattachement hiérarchique

Responsable de la délégation à l'action territoriale, avec la collaboration de la coordinatrice du dispositif saisonnier, ainsi que des 2 chefs d'équipe et de leurs adjoints, qui assurent une autorité fonctionnelle sur les agents du dispositif.

Missions

- Réaliser, en binôme, des patrouilles véhiculées et à pied aux entrées des massifs du Parc national, ainsi que des points d'information mobiles (diffusion de documentations, utilisation d'outils pédagogiques) ;
- Informer/sensibiliser les visiteurs locaux et touristiques sur le Parc national, ses enjeux et le risque d'incendie en espace naturel ;
- Informer les visiteurs sur les règles de bonne conduite, les précautions d'usage et la réglementation ;
- Participer à la maîtrise de la fréquentation lorsqu'elle est nécessaire et à la conciliation des usages ;
- Renseigner et orienter le public ;
- Assurer des observations de surveillance et la récolte de données (infractions, données naturalistes) ;
- Former certains partenaires qui œuvrent dans le Parc national pour la prévention des incendies (scouts, ...).

Profil

- 26 ans maximum
- Bac +2 et plus - Formation ou expérience en environnement
- Bonne capacité relationnelle et de communication
- Sens de la présentation, de la discipline et du travail en équipe
- Connaissance du territoire et des enjeux du Parc national appréciée
- Connaissances naturalistes souhaitées
- Pratique et goût pour la marche
- Capacité de travail en extérieur et bonne condition physique
- Pratique d'une langue étrangère souhaitée
- **Permis de conduire fortement souhaité** (permis B)

Conditions de travail

Formation obligatoire organisée par la Région fin juin (1 semaine), en partenariat avec les professionnels du feu.

Mise à disposition d'un véhicule de location. Pause méridienne prise sur le terrain.

Port obligatoire de la tenue mise à disposition par la Région et le Parc national des Calanques.

Contrat

- Contrat saisonnier de 2 mois et 1 semaine, à temps complet, de fin juin (20 ou 22) au 31 août 2022.
- Temps de travail : 35 heures sur 4 jours (soit 8h45/jour), en semaine et les week-ends et jours fériés.
- Congés : Congés payés. Dimanches et jours fériés compensés (payés et récupérés).
- Salaire : SMIC + tickets restaurant.
- Lieu d'embauche : Marseille (Bonneveine) ou à La Ciotat (centre-ville/Vieux-Port).

Modalités de dépôt des candidatures

Adresser une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae **au plus tard le 13 mars 2022** à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Calanques

A l'attention de Mme Chrystel WITZ

141, avenue du Prado - Bâtiment A

13008 Marseille

ou par courriel à l'adresse suivante : contact@calanques-parcnational.fr

Seuls les candidats sélectionnés pour un entretien seront contactés (de mi-mars à fin avril).

Tous les candidats qui auront postulé recevront une réponse à la fin de la procédure (mai).